



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oliviers

Question écrite n° 57364

## Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la disparité de traitement entre olives importées et olives produites en France qui sont soumises à une cotisation interprofessionnelle de 20 centimes au kilo. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour rétablir l'équilibre des coûts entre olives importées et olives produites en France.

## Texte de la réponse

L'accord interprofessionnel relatif au financement des actions de promotion, recherche et expérimentation conduites par l'association interprofessionnelle de l'olive a été étendu par arrêté du 15 décembre 2000 publié au Journal officiel le 20 décembre 2000. La partie de l'accord qui a été étendue fixe pour la campagne 2000/2001 le montant de la cotisation à la charge des producteurs à 0,20 franc par kilogramme d'olives. Cette cotisation est appelée auprès des ateliers de transformation sur la base des quantités totales d'olives d'origine française triturées. La cotisation interprofessionnelle n'est pas une taxe ; elle résulte d'une démarche volontaire des professionnels et vise à financer des actions menées par eux-mêmes, dans l'intérêt des entreprises de la filière. La perception d'une cotisation sur des olives importées d'autres pays de l'Union européenne serait considérée, si elle était obligatoire par voie d'extension, comme une restriction à la libre circulation des produits à l'intérieur du marché unique, contraire aux dispositions du traité, et comme une mesure discriminatoire puisque le produit de cette cotisation finance des actions qui ne bénéficient qu'à l'oléiculture française ; elle exposerait donc l'interprofession à des actions contentieuses et à des condamnations judiciaires (annulation de la cotisation et obligation de remboursement). C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics n'ont pas étendu la partie de l'accord interprofessionnel relative à la cotisation perçue sur les olives importées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Fabre-Pujol](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57364

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 février 2001, page 721

**Réponse publiée le :** 4 juin 2001, page 3233